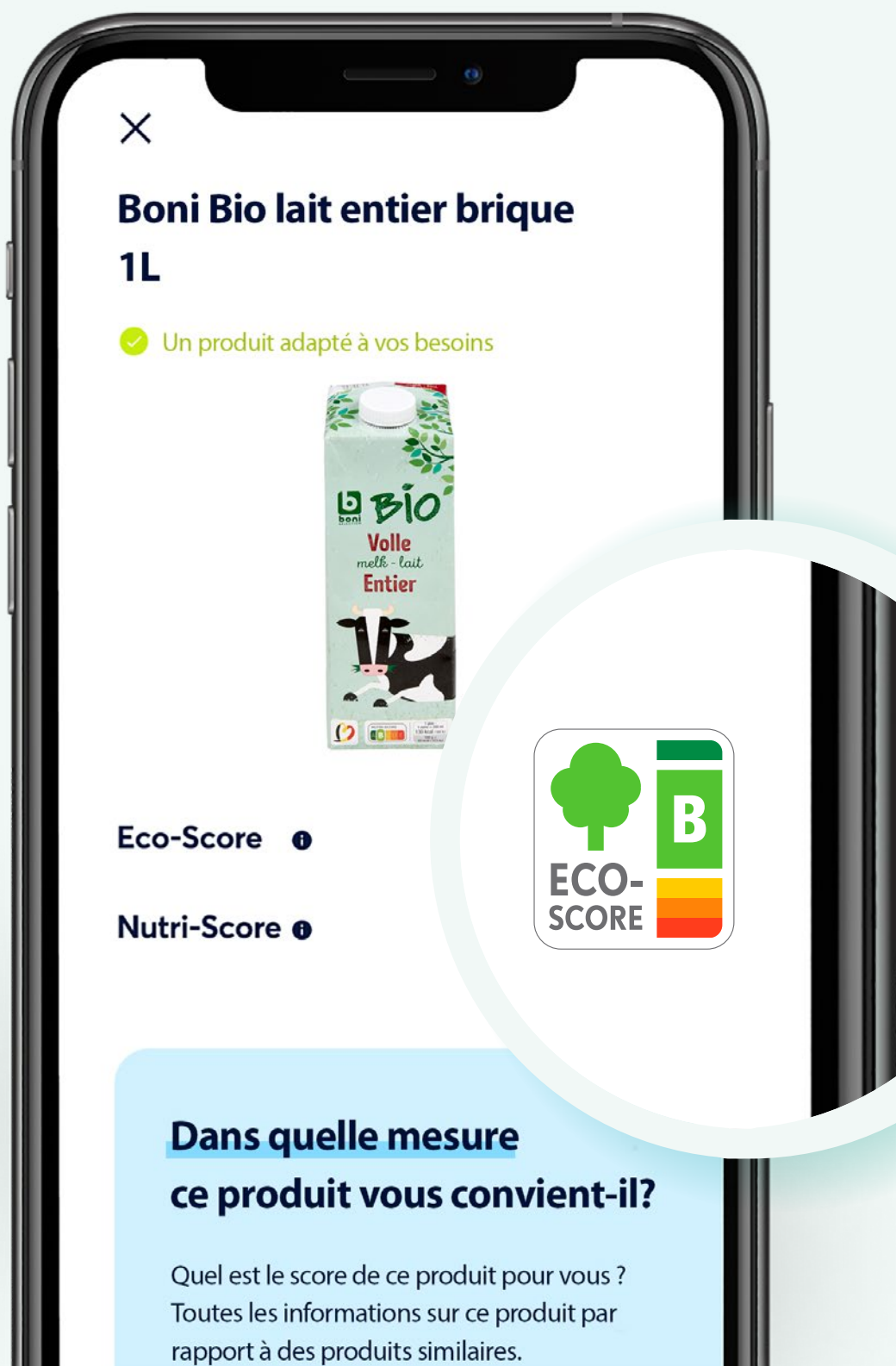


Questions et réponses

Éco-Score



Boni Bio lait entier brique

1L

✓ Un produit adapté à vos besoins



Eco-Score ⓘ

Nutri-Score ⓘ



Dans quelle mesure ce produit vous convient-il?

Quel est le score de ce produit pour vous ?
Toutes les informations sur ce produit par
rapport à des produits similaires.

Table des matières

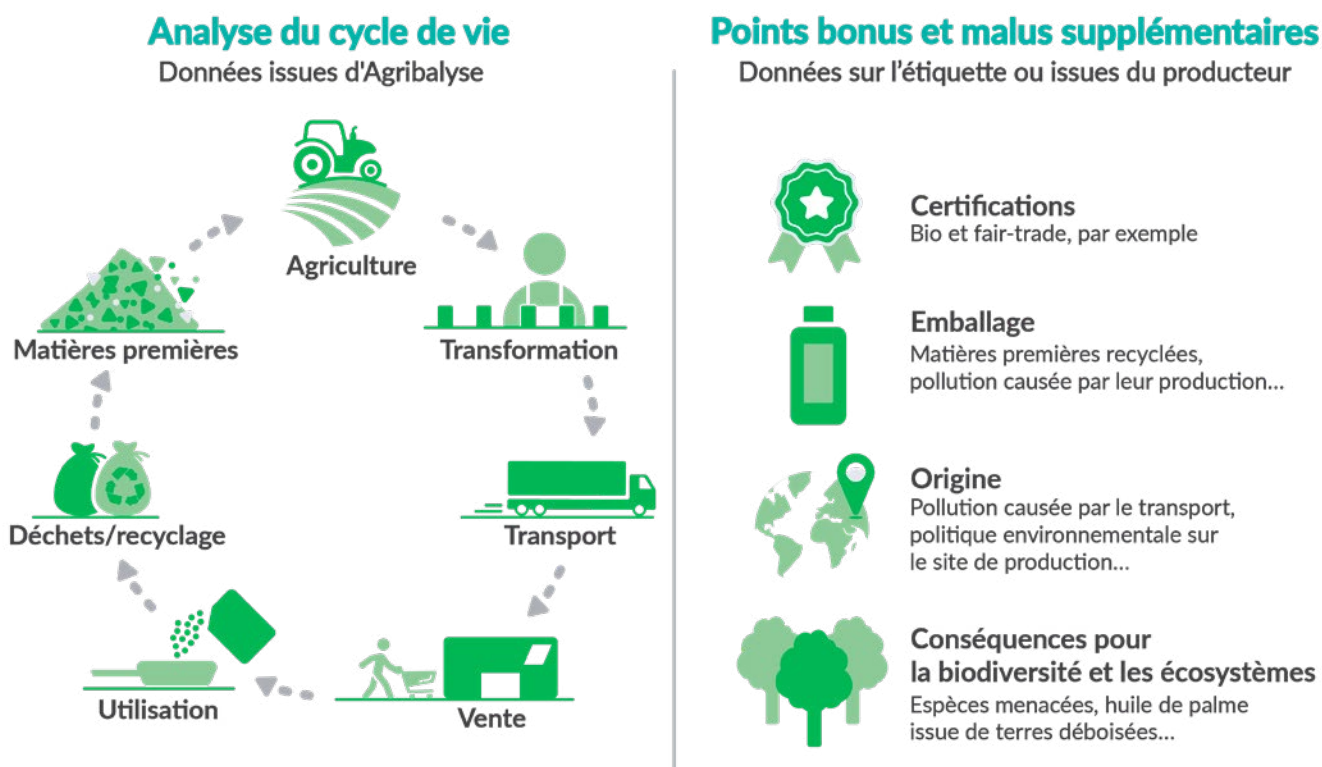
1. **Quels facteurs entrent dans le calcul de l'Éco-Score ?**
2. **Quelle est la différence entre l'Éco-Score et l'empreinte carbone ?**
3. **Quels éléments entrent en considération dans l'analyse du cycle de vie ? Où trouver les résultats de ces analyses ?**
4. **Pourquoi l'Éco-Score tient-il également compte de critères autres que l'analyse du cycle de vie ?**
5. **Combien de points bonus ou malus peuvent s'appliquer à un produit ? Quels sont ces points ?**
6. **L'Éco-Score d'un produit peut-il passer de C à B ?**
7. **La méthode de calcul de l'Éco-Score est-elle susceptible d'être modifiée ?**
8. **Quels sont les labels durables qui améliorent le score ?**
9. **Comment l'origine des ingrédients est-elle déterminée et évaluée ?**
10. **Comment l'Éco-Score tient-il compte de la politique environnementale du pays producteur ?**
11. **Quelle est l'importance du transport dans le calcul ?**
12. **L'Éco-Score est-il plus favorable aux produits dont l'emballage est recyclable ?**
13. **N'existe-t-il aucun risque de confusion entre l'Éco-Score et le Nutri-Score ?**
14. **Quelle est la différence entre l'Éco-Score et l'OEF (Organisation Environmental Footprint - empreinte environnementale d'organisation) ?**
15. **Pourquoi l'Éco-Score a-t-il en premier lieu été développé pour les produits alimentaires ?**
16. **Quand pourrons-nous connaître l'Éco-Score des produits de marques nationales ?**
17. **Pourquoi l'Éco-Score fait-il son entrée chez Colruyt Group ?**
18. **Quel est l'objectif poursuivi avec l'Éco-Score ?**
19. **Quels produits portent déjà l'Éco-Score ?**
20. **Où puis-je trouver l'Éco-Score ?**
21. **Puis-je calculer moi-même l'Éco-Score d'un produit ?**
22. **L'Éco-Score des produits à base de viande sera-t-il systématiquement mauvais ?**
23. **Les produits ayant parcouru une grande distance porteront-ils systématiquement un plus faible Éco-Score ?**

1. Quels facteurs entrent dans le calcul de l'Éco-Score ?

La méthode utilisée pour calculer l'Éco-Score a été mise au point par un collectif français. Elle repose sur un double calcul : l'analyse du cycle de vie (ACV) d'une part et un système de bonus-malus d'autre part. La combinaison de ces différents facteurs rend ce score unique.

1. **L'analyse du cycle de vie** évalue **16 catégories d'impact** qui influencent considérablement l'empreinte environnementale des produits tout au long de leur cycle de vie : changement climatique, consommation d'eau, utilisation des terres, particules fines, acidification... Toutes ces catégories d'impact sur l'environnement sont mesurées dans les différentes phases du cycle de vie du produit. Cette analyse va donc bien au-delà du calcul des émissions de CO₂ – l'empreinte carbone.
2. Mais l'Éco-Score tient aussi compte d'**autres facteurs**, comme la biodiversité, le transport, le potentiel de recyclage et les certifications.

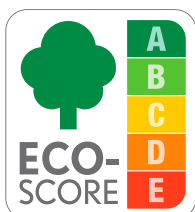
L'empreinte environnementale d'un produit alimentaire



Score de 0 à 100
Empreinte environnementale basée
sur le cycle de vie



Points bonus et malus : de -25 à +25
Empreinte environnementale basée
sur des facteurs supplémentaires



Éco-Score = analyse du cycle de vie
(ACV) + système de bonus-malus

2. Quelle est la différence entre l'Éco-Score et l'empreinte carbone ?

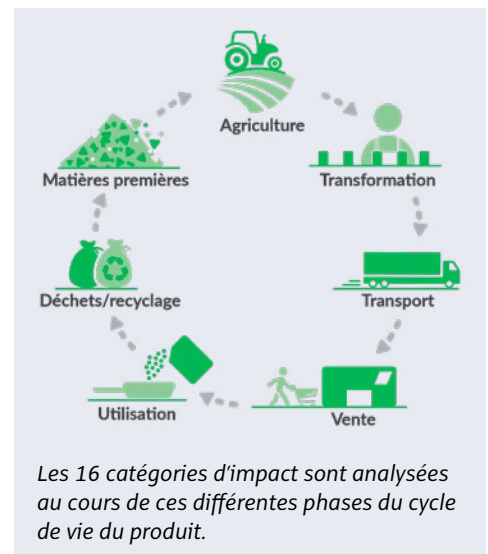
Les deux notions évaluent l'incidence environnementale d'un produit, mais d'un point de vue différent.

- **L'empreinte carbone** se focalise sur **l'un des facteurs** qui ont une incidence sur l'environnement : les **émissions globales de gaz à effet de serre** (comme le dioxyde de carbone et le méthane) d'une organisation ou d'un produit.
- **L'Éco-Score va bien plus loin.** Il englobe les **16 catégories d'impact** observés lors des différentes phases du cycle de vie d'un produit alimentaire, qu'il enrichit d'un **système de bonus-malus** afin de prendre en considération le plus de facteurs possible. Voilà ce qui rend ce score unique.

3. Où trouver les résultats d'une analyse du cycle de vie (ACV) ? De quels critères cette analyse tient-elle compte ?

L'analyse du cycle de vie de nombreuses catégories de produits est disponible dans la **base de données française Agribalyse**. Il n'existe à ce jour aucune base de données comparable pour la Belgique. Les résultats expriment les effets sur l'environnement par kilo produit et consommé. L'ACV ne porte pas sur un produit en particulier, mais toujours sur une **catégorie de produits**. Les biscuits au chocolat, par exemple.

Une analyse du cycle de vie tient compte de différents facteurs qui influencent considérablement l'empreinte environnementale des produits, de la production à l'élimination ou à la valorisation. Il s'agit des **16 catégories d'impact** suivantes :



• Appauvrissement de la couche d'ozone

Située dans la stratosphère, la couche d'ozone absorbe les rayons solaires ultraviolets dangereux.

L'appauvrissement de la couche d'ozone provoqué par certains composés entraîne de graves conséquences pour l'être humain (un cancer de la peau, par exemple) et d'autres organismes.

• Eau douce et écotoxicité

L'écotoxicité fait référence aux effets toxiques potentiels de certains composés sur les écosystèmes.

• Eutrophisation terrestre

En raison d'un excès de nutriments dans le sol, certaines plantes se développent plus rapidement, déséquilibrant ainsi l'écosystème touché.

• Eutrophisation marine

En raison d'un excès de nutriments dans l'eau de mer, les algues et certaines autres plantes se développent plus rapidement, déséquilibrant ainsi l'écosystème touché.

- **Eutrophisation en eau douce**

En raison d'un excès de nutriments dans l'eau douce, les algues et certaines autres plantes se développent plus rapidement, déséquilibrant ainsi l'écosystème touché.

- **Particules fines**

Les particules fines et d'autres composés inorganiques peuvent entrer dans les poumons et provoquer de graves lésions.

- **Formation d'ozone photochimique**

L'ozone nous protège lorsqu'il est dans la stratosphère. En revanche, dans la troposphère, c'est-à-dire à hauteur du sol, il devient dangereux : il affecte les liaisons organiques des animaux et des plantes. Le smog photochimique (smog estival) peut entraîner des problèmes respiratoires.

- **Utilisation de carburants fossiles**

Les carburants fossiles sont des matières premières non renouvelables. À mesure que nous les consommons, nous épuisons les réserves des générations futures.

- **Utilisation de matières premières (minéraux et métaux)**

Les minéraux et les métaux sont des matières premières non renouvelables. À mesure que nous les consommons, nous épuisons les réserves des générations futures.

- **Rayonnements ionisants**

L'exposition à des rayonnements ionisants (radioactivité) peut entraîner des effets néfastes sur la santé humaine.

- **Changement climatique**

L'augmentation des gaz à effets de serre dans l'atmosphère provoque une augmentation de la température à la surface de la Terre et altère le climat.

- **Utilisation des terres**

L'utilisation et la transformation des terres, entre autres pour l'agriculture, la construction de routes et l'extraction minière, peuvent entraîner l'érosion des sols, un manque de matières organiques dans le sol et la destruction de la biodiversité.

- **Toxicité pour l'être humain (cancérogène)**

L'absorption de certains composés présents dans l'air, l'eau ou le sol peut entraîner des effets toxiques cancérogènes pour l'être humain.

- **Toxicité pour l'être humain (non cancérogène)**

L'absorption de certains composés présents dans l'air, l'eau ou le sol peut entraîner des effets toxiques non cancérogènes pour l'être humain.

- **Toxisch voor de mens: niet-kankerverwekkend**

Het absorberen van bepaalde stoffen via de lucht, het water of de bodem kan toxische, niet-kankerverwekkende effecten hebben op de mens.

- **Acidification**

Les émissions dans l'air, l'eau et le sol peuvent provoquer une acidification. L'acidification contribue à la destruction des forêts de conifères et menace les populations de poissons.

- **Consommation d'eau**

L'extraction de l'eau des lacs, cours d'eau et nappes phréatiques peut provoquer un épuisement des ressources en eau.

4. Pourquoi l'Éco-Score tient-il également compte de critères autres que l'analyse du cycle de vie ?

Ces critères supplémentaires ont pour rôle de prendre en considération certains facteurs qui n'entrent pas dans les analyses génériques du cycle de vie de la base de données Agribalyse :

- Les analyses du cycle de vie ne tiennent pas compte de **certains effets néfastes cruciaux**. Il s'agit par exemple des effets de l'utilisation de pesticides, d'antibiotiques ou encore de solutions antiparasitaires sur les sols et la biodiversité.
- Les analyses du cycle de vie ne tiennent pas compte des **effets positifs**, par exemple de l'agriculture biologique ou extensive sur le bien-être animal ou le paysage (prairies, alpages, taillis...).
- La base de données **ne fait pas la distinction entre les méthodes de production et les méthodes d'agriculture**. En conséquence, certains aliments issus de l'agriculture conventionnelle obtiennent un meilleur score que leurs équivalents issus de l'agriculture biologique en raison du plus faible rendement de ces derniers.

5. Quels facteurs supplémentaires entrent dans le calcul de l'Éco-Score ? Combien d'éléments le système de bonus-malus évalue-t-il ?

Les produits alimentaires, outre le score obtenu lors de l'analyse du cycle de vie, peuvent gagner ou perdre des points en fonction :

1. Des **certificats** attribués (bio, UTZ, Rainforest Alliance...) → en fonction des avantages du label pour l'environnement : **de +5 à +20 points** ;
2. Du potentiel de revalorisation de l'**emballage**. L'emballage est-il réalisé à partir de matériaux recyclés, non renouvelables ou non recyclables ? → **de -15 points à 0 point** ;
3. De l'**origine** :
 - origine de chaque **ingrédient** d'un produit → **de +0 à +15 points**,
 - **politique environnementale** du pays producteur → **de -5 à +5 points** ;
4. Des effets du produit sur **la biodiversité et les écosystèmes** : ce facteur tient entre autres compte de l'épuisement des stocks de poissons et de la déforestation. → **de -10 points à 0 point**.

6. L'Éco-Score d'un produit peut-il passer de C à B ?

Oui, c'est possible. En **rendant le produit plus durable** et en mettant l'accent sur les critères permettant d'améliorer le score ou sur d'autres facteurs (voir : question 1), mais il s'agit d'un travail de longue haleine.

Chez Colruyt Group, nous avons pour ambition de continuer à **réduire activement l'empreinte environnementale de nos produits de marques propres**. En collaboration avec nos fournisseurs, nous voulons agir sur les facteurs dont les effets sur l'environnement sont les plus grands.

7. La méthode de calcul de l'Éco-Score est-elle susceptible d'être modifiée ?

La méthode regroupe plusieurs paramètres, à savoir l'analyse du cycle de vie enrichie d'un système de bonus-malus. Elle sera encore **affinée et adaptée à la réalité belge**.

- L'analyse du cycle de vie a été élaborée par plusieurs partenaires français et s'appuie sur des moyennes de scores de produits. Peu de changements sont donc à prévoir sur ce plan.
- Les éventuels points ajoutés ou soustraits nous permettent d'apporter des nuances intéressantes à l'échelon des produits. Ce système peut être affiné, compte tenu de la réalité et des spécificités du marché belge. Nous étudions en outre les algorithmes pour déterminer s'ils peuvent encore être améliorés, en concertation avec le collectif français.

8. Quels sont les labels durables qui améliorent le score ?

En Belgique, les produits portant les labels ci-dessous bénéficient de 10 points supplémentaires. Et s'ils portent un label bio de l'Union européenne, le bonus passe à 15 points.



ASC

Aquaculture Stewardship Council, label international en faveur d'une aquaculture durable.



Label bio de l'UE

Label pour les produits qui satisfont aux règles de l'Union européenne en matière d'agriculture biologique.



Fairtrade

Label international qui favorise un commerce équitable avec les producteurs du Sud.



Label Rouge

Label de qualité français qui met en avant les produits à base de viande.



MSC

Marine Stewardship Council, label international en faveur d'une pêche durable.



Rainforest Alliance

Label international en faveur de pratiques agricoles durables. Uniquement applicable aux produits alimentaires, comme les bananes, le café, le thé, le chocolat et l'huile de palme.



UTZ

Label international en faveur de pratiques agricoles durables dans les pays du Sud.

La sélection de ces labels s'appuie sur une récente étude de l'ADEME portant sur la fiabilité des labels durables. Les points des différents labels sont additionnés. ASC et MSC constituent une exception en la matière : ils ne sont pas additionnés.

9. Comment l'origine des ingrédients est-elle déterminée et évaluée ?

En s'appuyant notamment sur les informations présentes sur l'**emballage**. Voici quelques exemples d'informations intéressantes :

- l'origine mentionnée dans la **liste des ingrédients** ;
- une **indication géographique protégée** ;
- une **appellation d'origine contrôlée** ;
- un **nom de produit caractéristique** qui garantit l'origine de ce dernier. Les fromages sont souvent dans ce cas. Pensez au camembert, immanquablement produit en France, à la feta grecque ou encore au parmesan italien.

L'origine d'un ingrédient est inconnue ? Le plus mauvais score lui est alors attribué. Seule l'origine des matières premières joue un rôle dans l'évaluation du facteur « origine », pas le lieu de production. Étant donné le manque d'informations disponibles sur ce point, ce facteur n'entre pas encore dans le calcul de l'Éco-Score. À l'avenir, les fournisseurs devraient communiquer davantage d'informations à ce propos et ce facteur pourra alors être pris en considération dans le calcul.

10. Comment l'Éco-Score tient-il compte de la politique environnementale du pays producteur ?

Un produit peut gagner ou perdre jusqu'à cinq points sur la base de la politique environnementale de son pays de production. L'**indice de performance environnementale** (Environmental Performance Index) est utilisé pour évaluer ce facteur. Il a été mis au point par des membres des universités américaines de Yale et de Columbia à l'aide de 32 indicateurs et donne la position de 180 pays à l'égard de l'environnement. À ce jour, tous les produits perdent cinq points pour leur politique environnementale, puisque l'origine de tous les ingrédients n'est pas encore connue.

11. Quelle est l'importance du transport dans le calcul ?

Le transport d'un produit alimentaire entre déjà dans l'**analyse du cycle de vie**. En outre, **jusqu'à 15 points peuvent être octroyés** sur la base de l'origine de chaque ingrédient. Pour évaluer ce facteur, l'Éco-Score tient compte des distances moyennes parcourues et des moyens de transport les plus courants (transport routier, ferroviaire et maritime). Les produits alimentaires sont rarement (0,1 %, Eurostat 2016) transportés en avion. Le transport aérien n'est donc pas pris en considération.

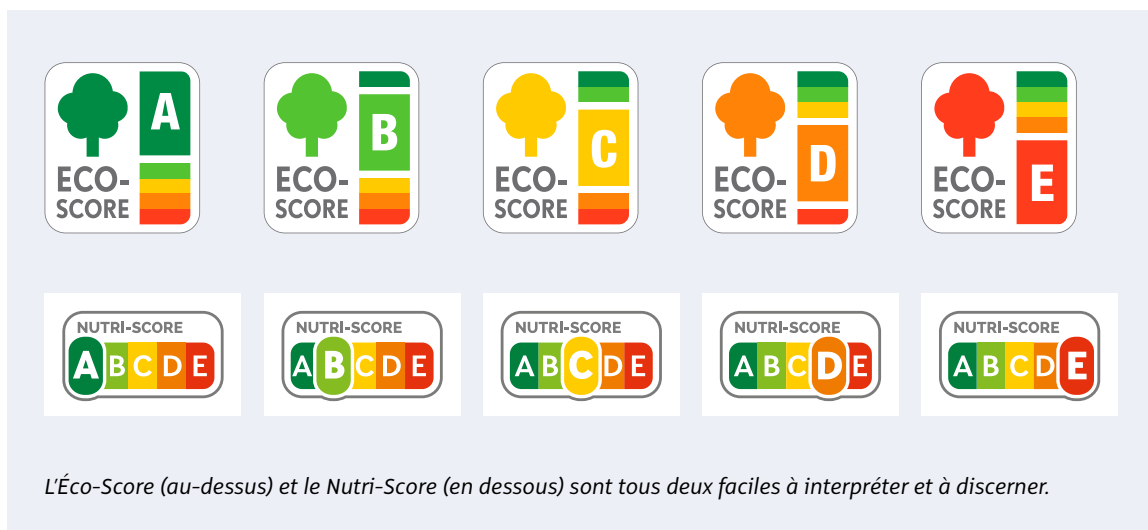
12. L'Éco-Score est-il plus favorable aux produits dont l'emballage est recyclable ?

Oui. **Plus l'emballage peut être revalorisé, plus l'Éco-Score du produit est élevé.** Le calcul de l'Éco-Score tient compte à la fois des matériaux à partir desquels l'emballage est réalisé (matières premières recyclables, par exemple) et de son potentiel de revalorisation. Plus l'emballage est néfaste pour l'environnement, plus le produit perd de points. Les produits sans emballage n'héritent bien entendu d'aucun point négatif. Cette méthode sera encore affinée pour tenir compte des spécificités du marché belge.

13. N'existe-t-il aucun risque de confusion entre l'Éco-Score et le Nutri-Score ?

Nous croyons que la différence est claire. Premièrement, les deux scores se distinguent sur le plan visuel. Ensuite, une [étude de marché quantitative](#) réalisée en Flandre a démontré que les consommateurs étaient capables de **distinguer** clairement les informations relatives aux valeurs nutritionnelles des informations relatives à l'incidence environnementale du produit.

Les consommateurs attachent une importance particulière à ces deux aspects et souhaitent disposer de plus de clarté en la matière. Ils veulent pouvoir déterminer en toute simplicité si leurs produits sont sains et responsables sur le plan environnemental, sans avoir à déchiffrer des textes ou des labels incompréhensibles. L'Éco-Score et le Nutri-Score apportent une réponse à ces besoins. Les deux scores présentent un visuel très facile à comprendre qui permet aux consommateurs d'interpréter plus aisément les résultats.



14. Quelle est la différence entre l'Éco-Score et l'OEF (Organisation Environmental Footprint - empreinte environnementale d'organisation) ?

L'Éco-Score résume l'incidence environnementale d'un **produit** alimentaire. OEF signifie « Organisation Environmental Footprint » (empreinte environnementale d'organisation). Il s'agit d'un indicateur de l'empreinte environnementale d'une **organisation ou entreprise**.

Colruyt Group dispose déjà de plusieurs années d'expérience dans le calcul de l'empreinte environnementale, tant des produits que de l'organisation. En collaboration avec la Commission européenne, nous avons par exemple suivi activement l'élaboration de la **norme en matière d'empreinte environnementale de produits** (PEF – Product Environmental Footprint) et avons participé à la mise au point des **directives en matière d'empreinte environnementale d'organisation** (OEF – Organisation Environmental Footprint). Notre groupe est également parmi les premiers à avoir réalisé cet exercice global. Nous avons mesuré l'incidence environnementale de nos activités. Nous nous sommes ensuite appuyés sur une mesure de référence pour élaborer des stratégies d'optimisation.

15. Pourquoi l'Éco-Score a-t-il en premier lieu été développé pour les produits alimentaires ?

Parce que le secteur agroalimentaire a des effets considérables sur l'environnement. Avant d'arriver dans votre assiette, les aliments doivent être produits, transformés, emballés, transportés, réfrigérés... Des étapes **qui requièrent une grande quantité d'énergie et de matières premières**, du carburant nécessaire pour chauffer les serres à celui servant à l'acheminement des produits en magasin. Toutes ces étapes entraînent une pollution de l'environnement et l'émission de divers gaz. La production alimentaire exploite en outre une grande partie des terres et des ressources en eau disponibles. De plus, elle entraîne des problèmes d'ordre environnemental, comme de trop grands volumes d'excréments et une surpêche.

Au total, la production et la consommation d'aliments sont responsables d'environ **un tiers des effets nuisibles pour le climat**, des changements climatiques à la perte de la biodiversité en passant par la perturbation du cycle de l'azote. En optant pour des aliments durables, nous favorisons les ressources écologiques de la terre et ralentissons l'épuisement des matières premières.

16. Quand pourrons-nous connaître l'Éco-Score des produits de marques nationales ?

Le calcul de ce score demande du temps. Nous avons donc décidé dans un premier temps de le calculer pour quelque 2 500 produits alimentaires de **nos marques propres** Boni Selection, Boni Selection Bio, Spar, Graïndor et Colruyt Meilleurs Prix. Vous pouvez également consulter l'Éco-Score de produits de marques nationales de chez Bio-Planet. Le nombre de références évaluées augmentera progressivement.

Pour consulter l'Éco-Score des produits, rien de plus simple : utilisez la fonctionnalité « Info produit » de l'app Xtra ou rendez-vous dans l'app SmartWithFood, scannez le code-barres du produit en question et le tour est joué ! Par la suite, vous trouverez également l'Éco-Score dans d'autres applications, comme **MyColruyt** et **Collect&Go**, et sur nos sites web. Et en 2022, il fera progressivement son apparition **sur l'emballage** de nos produits alimentaires Boni Selection.

17. Pourquoi l'Éco-Score fait-il son entrée chez Colruyt Group ?

Voici les trois principales raisons qui nous poussent à choisir l'Éco-Score :

- **Les consommateurs indiquent vouloir en savoir davantage** sur les produits qu'ils achètent. Ils deviennent (à juste titre) plus critiques et consomment de manière toujours plus éclairée. Mais il n'est parfois pas évident de faire la part des choses. Nous voulons donc communiquer des informations sur les produits de manière transparente et cohérente afin que les consommateurs puissent opérer des choix en toute connaissance de cause.
- L'Éco-Score donne un aperçu clair et facile à interpréter de l'empreinte environnementale d'un produit. Il nous a donc semblé **l'outil le mieux adapté**. Une étude a permis de déterminer que les clients fondaient leurs choix sur la base de l'emballage. Moins de quatre secondes suffisent pour décider si la référence finira ou non dans le caddie.
- **L'entrepreneuriat durable est ancré dans l'ADN de Colruyt Group**. Au travers des efforts que nous consentons en matière de **santé, de société, de bien-être animal et d'environnement**, nous voulons encourager nos clients à consommer en toute connaissance de cause, **pas à pas**. Dans ce contexte, nous voulons donc également les informer de l'empreinte environnementale de leurs achats.

18. Quel est l'objectif poursuivi avec l'Éco-Score ?

L'introduction de l'Éco-Score a pour objectif d'**aider les clients à consommer de manière plus durable**. Ce score nous servira également de référence pour réduire **l'empreinte environnementale de nos produits**. En tant que distributeur, nous occupons une position unique : nous sommes le dernier maillon de la chaîne avant les clients. Nous exerçons donc une grande influence sur les acteurs avant et après nous dans la chaîne.

19. Quels produits portent déjà l'Éco-Score ?

Dès le 10 mars 2021, vous pourrez découvrir l'Éco-Score de quelque 2 500 **produits alimentaires** de nos marques propres **Boni Selection, Boni Selection Bio, Spar, Graindor et Colruyt Meilleurs Prix**.

- La méthode de calcul peut être appliquée à de nombreux produits alimentaires. À l'instar des **fruits** et des **légumes**, l'eau, les **boissons rafraîchissantes** et les **plats préparés** ne disposent pas encore d'un Éco-Score. Nous entendons d'abord déterminer comment adapter la méthode de calcul à ces produits spécifiques, par exemple pour tenir compte des **facteurs saisonniers**.
- Aujourd'hui, l'Éco-Score concerne **uniquement les produits alimentaires**. Il ne faut toutefois pas en conclure que les articles non alimentaires ne porteront pas d'Éco-Score à terme. Ces articles font aujourd'hui l'objet de divers labels écologiques, comme le label écologique de l'Union européenne, qui se base sur l'analyse du cycle de vie (ACV).

20. Où puis-je trouver l'Éco-Score ?

Pour consulter l'Éco-Score des produits, rien de plus simple : utilisez la fonctionnalité « Info produit » de l'app Xtra ou rendez-vous sur l'app **SmartWithFood**, scannez le code-barres du produit en question et le tour est joué ! Outre le score de nombreux produits de nos marques propres, vous trouverez également celui de produits de marques nationales de chez Bio-Planet.



Téléchargez l'app



Par la suite, vous trouverez également l'Éco-Score dans d'autres applications, comme **MyColruyt** et **Collect&Go**, ainsi que sur nos sites web. Le nombre de références évaluées augmentera progressivement. Et en 2022, l'Éco-Score devrait progressivement faire son apparition sur l'**emballage** de nos produits alimentaires Boni Selection.

21. Puis-je calculer moi-même l'Éco-Score d'un produit ?

Vous pouvez calculer vous-même l'Éco-Score d'un produit, **mais la tâche n'est pas évidente**. Nous sommes d'avis que cette méthode de calcul est celle qui offre le plus de transparence à l'heure actuelle. Elle est libre de droits et utilise des informations qui se trouvent presque toutes sur l'emballage des produits.

22. L'Éco-Score des produits à base de viande sera-t-il systématiquement mauvais ?

Non, pas forcément. La viande présente **habituellement une empreinte carbone plus grande** que les aliments végétaux en raison du fourrage consommé par le bétail, de la superficie agricole requise, des excréments des ruminants, de l'utilisation de pesticides... Cependant, **plusieurs critères peuvent améliorer considérablement l'Éco-Score des produits à base de viande, comme le type de viande** concerné et son lieu de production. Ainsi, la volaille présente une empreinte carbone moins élevée que la viande bovine. De la même manière, une viande produite localement obtient en principe un meilleur score qu'une viande importée. La production locale offre en fait des points supplémentaires (voir question 5). Bien entendu, l'analyse du cycle de vie reste le facteur déterminant.

23. Les produits ayant parcouru une grande distance porteront-ils systématiquement un plus faible Éco-Score ?

Non. Dans ce cas également, le résultat dépend des autres caractéristiques du produit. En fonction du type de produit, le transport influe dans une plus ou moins grande mesure (de 5 à 30 %) sur le résultat. En général, la culture, l'élevage et la transformation sont parmi les facteurs déterminants.



À propos de Colruyt Group

Colruyt Group est actif dans la distribution de denrées alimentaires et de produits non alimentaires en Belgique, en France et au Grand-Duché de Luxembourg, avec plus de 600 magasins en gestion propre et environ 580 magasins affiliés. En Belgique, il s'agit des magasins Colruyt, OKay, Bio-Planet, Cru, Dreamland, Dreambaby, Fiets! et des magasins affiliés Spar et Spar Compact. En France, le groupe compte, outre des magasins Colruyt, également des magasins affiliés Coccinelle, Coccimarket et Panier Sympa. Le groupe est actionnaire majoritaire de la chaîne qui regroupe ZEB, ZEB For Stars, The Fashion Store et PointCarré. Solucious livre des produits de foodservice et de détail à des clients professionnels en Belgique (hôpitaux, PME, horeca...). Les autres activités englobent la distribution de carburants en Belgique (DATS 24), les solutions d'impression et de gestion de documents (Symeta et Joos Hybrid) et la production d'énergie verte (Eoly). Le groupe emploie plus de 30 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 9,5 milliards EUR en 2019/20. Colruyt est coté à la bourse d'Euronext Bruxelles (COLR) sous le code ISIN BE0974256852.

Contact

Des questions ? Contactez-nous.

Hanne Poppe - Silja Decock

Persverantwoordelijke
Press relations officer
+32 (0)2 363 55 45
+32 (0)473 92 45 10

Nathalie Roisin

Responsable presse
+32 (0)2 363 55 45
+32 (0)473 82 27 15